



## BEESAN

BEES 1<sup>er</sup> degré Activités de la Natation  
en contrôle continu des connaissances

DOCUMENT NON  
CONTRACTUEL  
SUSCEPTIBLE DE  
MODIFICATIONS



La qualification des personnes assurant contre rémunération les fonctions d'animateur / éducateur sportif relève de l'article L-212.1 du Code du Sport (obligation de diplôme pour exercer)

### LE METIER

L'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) donne à son titulaire le titre de maître nageur sauveteur (MNS) et lui permet contre rémunération

- D'enseigner les activités de la natation
- D'animer,
- De surveiller les baignades,
- D'entraîner dans sa spécialité.

Le métier évolue avec les équipements et les pratiques sociales

- La surveillance des bassins est une part importante de l'activité du MNS, pas toujours captivante elle réclame une attention soutenue de tous les instants
- L'enseignement scolaire, collectif, dispensé aux élèves des écoles primaires après avoir obtenu un agrément de l'Education Nationale.

Par leçons particulières données à titre individuel ou collectif. Ceci est l'aspect libéral de la profession

- L'animation : un certain nombre d'activités comme l'aquagym se sont largement développées ces dernières années et constituent maintenant une part importante de l'horaire des MNS
- Le traitement de l'eau : le MNS est garant de la sécurité sanitaire des baigneurs, pour cela il doit s'assurer que l'eau de la baignade est bien conforme aux normes en vigueur
- L'entraînement peut constituer la totalité, ou une partie de l'horaire du MNS.

### LES DEBOUCHES

Actuellement les titulaires du BEESAN trouvent assez facilement un emploi. On distingue deux grandes catégories d'emploi :

- Emplois publics : dans des collectivités territoriales. Pour pouvoir être recruté puis titularisé en tant qu'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), il faut réussir le concours organisé à cet effet tous les deux ans

- Emplois privés : le diplôme du BEESAN permet de travailler directement dans toutes les structures privées.

Le possesseur du diplôme peut se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la fonction publique territoriale. Le titulaire du diplôme est reconnu comme breveté – équivalent BAFA – en séjour de vacances ou accueil de loisirs

### LE DIPLOME

**Diplôme** : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif – 1<sup>er</sup> degré – Activités de la Natation

**Niveau** : IV (Baccalauréat)

**Code ROME** : 23133

**RNCP** : [http://www.cncp.gouv.fr/fiche\\_gp.php?idfiche=2753&pays=FR](http://www.cncp.gouv.fr/fiche_gp.php?idfiche=2753&pays=FR)

**Textes réglementaires** :

Référence du décret général : décret n° 91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1<sup>er</sup> arrêté enregistrement)

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié

Arrêté du 20 septembre 1989 et du 30 septembre 1985 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002

**Délivrance du diplôme** : Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports à l'issue de la formation en contrôle continu des connaissances

**VAE** : les personnes ayant acquis une expérience suffisante (2400 heures sur au moins 3 ans à titre professionnel ou bénévole) en lien direct avec le BEESAN peuvent obtenir le diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

### LA FORMATION

**Déroulement** : cursus en contrôle continu des connaissances, alternance entre le centre de formation et le stage en entreprise et inclus la formation au Tronc commun 1<sup>er</sup> degré et au BNSSA

**Volume horaire** : 928 heures en centre et 160 heures de stage en entreprise

**Lieu** : S.A.F. de Basse-Normandie, rattaché au CREPS de Bretagne-Dinard

**Durée de la formation** : environ 9 mois

**Nombre de places par session** : environ 25

**Dates et Tarifs** : consulter la fiche idoine

#### 1<sup>er</sup> cycle

Initiation aux 4 disciplines de la natation

- natation course,
- natation synchronisée
- water polo
- plongeon

Secourisme : BNSSA/PSE 1

#### 2<sup>ème</sup> cycle

U.F. 1 : Enseignement de la natation

U.F. 2 : Entraînement dans l'une des options (NS, NAP, WP)

U.F. 3 : Enseignement spécialisé : jeunes enfants, natation maternité, aquagym

U.F. 4 : Animation

U.F. 5 : Sécurité et connaissance du milieu professionnel

U.F. 6 : Hygiène et technologie

#### 3<sup>ème</sup> cycle

L'acquisition des 6 unités de formation et la réussite aux épreuves de formation commune du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1<sup>er</sup> degré permettent l'accès au 3<sup>ème</sup> cycle.

Un stage de 160 heures en situation professionnelle.

### Stage en alternance en entreprise

### LES ALLEGEMENTS POSSIBLES

Pour les titulaires de la formation commune du BEES 1<sup>er</sup> degré (180 heures). Titulaire du BNSSA

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir un **projet professionnel** en relation avec l'obtention du diplôme.

Avoir satisfait aux **épreuves de sélection** à l'entrée en formation soit :

- un 200 mètres 4 nages - une épreuve écrite Une épreuve de sauvetage Une épreuve d'entretien

Coordonnateur pédagogique : **Frédérique CROCHARD** mél: [frederique.crochard@drjcs.gouv.fr](mailto:frederique.crochard@drjcs.gouv.fr)



# BEESAN

BEES 1<sup>er</sup> degré Activités de la Natation  
en contrôle continu des connaissances

DOCUMENT NON  
CONTRACTUEL  
SUSCEPTIBLE DE  
MODIFICATIONS



S.A.F Basse-Normandie



## LES DATES

2010 - 2011

## LES TARIFS

### Dossier de candidature :

Retrait à partir du 1/06/2010  
Date limite de dépôt 2/08/2010

### Test de sélection :

1,2,3 septembre 2010

### Dates extrêmes de la formation :

Du 13/09/2010 au 20/05/2011

En centre (928h) incluant:

**Formation commune:** 180 heures

**1<sup>er</sup> cycle + BNSSA + Secourisme+formation permis mer :** 258 heures

**2<sup>ème</sup> cycle** 490 heures

3<sup>ème</sup> cycle en situation professionnelle: 160 H

### Jury final :

27 mai 2011

### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Stagiaire relevant d'un dispositif de financement  
(Employeur, OPCA, CIF,...)

**Parcours complet : 7238;40 €**

928 heures \* 7.80 €/heure

### - FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Stagiaires sortis depuis moins d'un an (à la date d'entrée en formation)  
du système scolaire ou universitaire: **556,80 €** - Le SAF Basse-Normandie prend le solde à sa charge.

### - STAGIAIRE SANS FINANCEUR

**Parcours complet : 4825,60€**

928 heures \* 5,20 €/heure

### DEMANDEUR D'EMPLOI DANS LE CADRE DU CHEQUE FORMATION

Prise en charge par le Conseil Régional de Basse-Normandie.  
Démarche à réaliser avec le Pole Emploi. Nb de Places limitées.

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Pour des informations complètes sur les dispositifs propres à la Basse-Normandie se référer à la page "financer sa formation" du site:

[www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr)



### VOS CONTACTS :

**Administratif :** secrétariat du SAF: **Fabienne ANDRIANA** 02 31 43 26 42 [crepsdinard.safcaen@gmail.com](mailto:crepsdinard.safcaen@gmail.com)

**Pédagogique :** **Frédérique CROCHARD** CTS Natation 06 82 84 23 21 [frederique.crochard@drjcs.gouv.fr](mailto:frederique.crochard@drjcs.gouv.fr)

**Financier :** **Jean MALASSIGNE** 02 31 43 26 41 [jean.malassigne@drjcs.gouv.fr](mailto:jean.malassigne@drjcs.gouv.fr)

✂ coupon à découper ou à recopier sur papier libre

## DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION AU BEESAN contrôle continu des connaissances

Coupon à retourner à :

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de Basse-Normandie  
S.A.F Basse-Normandie Creps Dinard-  
2 place Jean Nouzille CS 55427 14054 CAEN cedex4

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Joindre une enveloppe format A4, affranchie au tarif 100g pour l'envoi du dossier.

N.B. : Possibilité de télécharger le dossier d'inscription sur notre site Internet :

[www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr)